



L'ACTUALITÉ

ADAPTER LES LOGEMENTS SANS FRAGILISER LES ENTREPRISES ARTISANALES

Alors que les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes et plus intenses, le gouvernement veut accélérer l'adaptation des logements. Pour la CAPEB, cette orientation est nécessaire, mais elle doit s'appuyer sur les entreprises artisanales du bâtiment et rester économiquement soutenable pour les ménages comme pour les TPE.

Les épisodes de canicule s'inscrivent désormais dans la durée et imposent d'adapter les modes de vie, l'organisation du travail et le parc de logements. On le sait bien : la France doit se préparer à un climat plus chaud, avec des vagues de chaleur plus longues et plus fréquentes. Cette situation pose un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu social, car les ménages les plus fragiles sont souvent les plus exposés à des logements mal protégés contre la chaleur.

Dans ce contexte, le gouvernement a présenté un plan destiné à renforcer la résistance des logements face aux fortes chaleurs. L'objectif est notamment de faciliter les travaux dans les copropriétés, où les décisions sont souvent longues et difficiles à obtenir. Il est ainsi proposé de permettre le vote à la majorité simple de certains travaux d'ampleur et de rénovation. Le gouvernement souhaite aussi favoriser le financement collectif de ces opérations, par exemple pour installer des protections solaires, des volets ou des brasseurs d'air. Il prévoit aussi d'abaisser la TVA sur les pompes à chaleur réversibles air-air, et de développer la nature en ville, la géothermie et les réseaux de froid. Ces annonces traduisent

une prise de conscience, enfin, dirons-nous : le logement ne peut plus seulement être pensé pour l'hiver, il doit aussi protéger efficacement ses occupants pendant l'été.

10 à 12 MILLIONS

**Soit près d'un tiers
des logements français,
doivent être rénovés pour
assurer un vrai confort d'été**

Cette évolution va dans le bon sens. Encore faut-il passer rapidement des intentions aux chantiers. Les artisans du bâtiment sont déjà en première ligne. Ils adaptent leurs horaires, réorganisent leurs interventions et répondent aux demandes croissantes des ménages pour améliorer le confort de leurs logements, forts de leurs compétences et de leurs savoir-faire, qui leur confèrent l'agilité et la capacité à ajuster les solutions aux besoins. Ils ont donc un rôle central à jouer dans l'adaptation du bâti au changement climatique.

Evidemment, cette adaptation ne peut pas reposer uniquement sur la réactivité

des entreprises artisanales. Elle doit être accompagnée, structurée et financée. Les travaux nécessaires doivent rester accessibles aux ménages et compatibles avec la réalité économique des TPE. C'est pourquoi nous défendons une rénovation par étapes, fondée sur des gestes cohérents et complémentaires : isolation, menuiseries, ventilation, protections solaires, régulation thermique ou équipements adaptés. Cette approche progressive permet d'agir concrètement, sans imposer des rénovations globales, réalisées en une seule fois, trop lourdes ou trop coûteuses.

La situation des entreprises elles-mêmes face aux fortes chaleurs doit aussi entrer dans le débat. La santé des hommes et des femmes du secteur est une priorité absolue et, à cet égard, le chef d'entreprise est tout autant concerné que ses salariés puisqu'il est à leurs côtés sur les chantiers et dans les ateliers. Lorsque les conditions climatiques imposent de ralentir ou d'interrompre un chantier, les entreprises artisanales adaptent spontanément leur organisation. Mais les conséquences économiques de ces interruptions ne peuvent pas être supportées par les seules TPE. L'accès aux dispositifs existants, comme le régime

intempéries ou l'activité partielle, doit être adapté pour permettre à toutes les entreprises de faire face aux épisodes de chaleur extrême. Les déclarations de la ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, qui refuse l'idée d'un congé climatique mais souhaite ouvrir un dialogue avec les partenaires sociaux à l'automne pour mieux organiser les conditions de travail

lors de ces épisodes, confirment que le sujet doit être traité collectivement, sans laisser les entreprises seules face à ces contraintes. Cette semaine, lors d'une réunion des caisses Congés CIBTP, le Président de la CAPEB a plaidé notamment pour que les TPE du bâtiment puissent, au regard du contexte économique, être mieux accompagnées et ainsi bénéficier

à titre exceptionnel du régime chômage intempéries pour cause de canicule, quand bien même elles ne relèvent pas de ce régime. Cela permettrait de préserver la trésorerie des entreprises et d'éviter que la protection indispensable des salariés ne se transforme en fragilité économique pour les entreprises artisanales.

ÉCONOMIE

→ MAPRIMERÉNOV' : MAIS QUE VA-T-IL EN RESTER ?

On n'en peut plus des changements permanents de règles et des décisions prises sans tenir compte des réalités du terrain ! Depuis plusieurs jours, cette exaspération est largement relayée dans les médias nationaux, où le président de la CAPEB, Jean Christophe Repon, a porté avec force la voix des entreprises artisanales (voir notre rubrique Les Rendez-Vous). MaPrimeRénov' est devenue le symbole de cette instabilité. Alors que cette aide reste essentielle pour déclencher les travaux de rénovation, ses évolutions successives déstabilisent les entreprises, fragilisent leur trésorerie et découragent les ménages. Nous ne cessons de le dénoncer. Aujourd'hui, vouloir exclure la quasi-totalité des aides aux travaux par gestes est un non-sens. En réservant désormais l'essentiel des financements publics aux rénovations énergétiques globales des logements, le gouvernement prive de nombreux Français d'un parcours de rénovation par gestes pourtant adapté à leur capacité d'investissement. Bien sûr que la rénovation d'ampleur demeure l'objectif à atteindre, mais elle ne peut devenir l'unique voie d'accès aux aides publiques : un parcours progressif, lisible et accessible demeure indispensable pour

embarquer le plus grand nombre. Les épisodes de canicule se multiplient et le confort d'été est désormais un enjeu majeur pour des millions de Français. L'isolation des logements n'est pas un sujet secondaire : c'est une nécessité pour permettre à chacun de mieux vivre dans son logement, été comme hiver. La rénovation énergétique ne peut pas non plus se résumer à une seule solution technique. La PAC a toute sa place, mais elle ne peut pas devenir l'alpha et l'oméga de la politique publique. Les besoins

des logements sont différents, les situations des ménages aussi. Une politique efficace doit être pragmatique, permettre des travaux progressifs et s'adapter à toutes les réalités du terrain plutôt qu'imposer un modèle unique. La transition énergétique ne pourra se faire qu'avec des règles simples, stables et efficaces. Et si on écoutait les professionnels avant de prendre des décisions aberrantes en termes d'efficacité ? Le temps est venu de remettre le bon sens au cœur des politiques publiques !



→ LE RGE VIA LA VAE EST ACTÉ SUR LE PLAN RÉGLEMENTAIRE UN COMBAT DE 3 ANNÉES QUI TROUVE ENFIN SON ABOUTISSEMENT !

L'arrêté tant attendu est paru : son article 4 marque une avancée majeure en créant une seconde voie d'accès à la qualification RGE, fondée sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), ainsi qu'un dispositif d'attestation chantier permettant, à titre dérogatoire, à une entreprise non-RGE de faire bénéficier ses clients des aides de l'État après un contrôle satisfaisant du chantier réalisé. Cette évolution reprend une proposition portée avec constance par la CAPEB depuis plus de trois ans : permettre aux entreprises artisanales compétentes d'accéder au marché de la rénovation énergétique sans être contraintes d'obtenir au préalable une qualification RGE au travers de la constitution d'un dossier administratif, mais en démontrant concrètement leur savoir-faire, chantier par chantier.

Cette mesure répond à une réalité : aujourd'hui, seulement 10 % des entreprises sont titulaires d'une qualification RGE, dont 22 000 adhérentes de la CAPEB, alors que 526 000 entreprises artisanales disposent des compétences nécessaires pour réaliser des travaux de rénovation énergétique de qualité. Au regard des immenses besoins de rénovation des logements, il serait vraiment absurde de se priver de ce vivier de compétences. Ce nouveau dispositif permettra ainsi à davantage d'entreprises de répondre à la demande et à un plus grand nombre de ménages d'améliorer le confort thermique de leur logement tout en bénéficiant des aides publiques. Le dispositif sera strictement encadré : le chantier devra être autorisé avant son démarrage, contrôlé par un organisme de qualification, sans possibilité de sous-traitance, et l'attestation délivrée, valable un an, pourra

RGE RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT

servir de référence pour accéder ensuite à la qualification RGE par la voie de la VAE. Cette avancée est néanmoins tempérée par un regret majeur : l'article 4 n'entrera en vigueur que le 1^{er} mars 2027. Ce report de plusieurs mois retarde inutilement une mesure de bon sens, attendue de longue date par nos entreprises. Il faudra également veiller à ce que les organismes de qualification jouent pleinement le jeu en proposant des audits chantier à un coût raisonnable. Des tarifs prohibitifs videraient en effet ce nouveau dispositif de son intérêt et compromettraient son attractivité pour les entreprises comme pour leurs clients. [En savoir plus ici.](#)

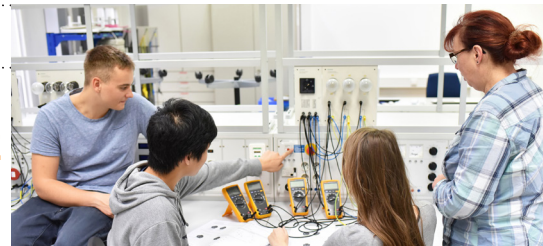
FORMATION

→ FINANCEMENT DES CFA: LA CAPEB JOINT SA SIGNATURE À LA TRIBUNE DES ACTEURS ALERTANT LE PREMIER MINISTRE

Le décret du 28 mai, qui divise par huit le fonds de soutien à l'apprentissage versé par l'État aux Régions, suscite une vive inquiétude parmi les acteurs de la formation. Avec seulement 33 millions d'euros pour les 18 régions en 2026, les centres de formation d'apprentis craignent de ne plus pouvoir financer leurs investissements ni leur fonctionnement.

Selon une étude publiée le 4 juin, 56% des CFA anticipent un déficit en 2026 et 17% envisagent déjà des réductions d'activité, des réorganisations ou des suppressions de

postes. Les formations en milieu rural, dans les quartiers, ainsi que celles liées aux métiers rares, artisanaux ou en tension, risquent d'en pâtir en premier. Pour les jeunes, cette baisse de moyens risque de réduire les possibilités d'accès à une formation et à un emploi, dans un contexte économique déjà tendu. « Le redressement de la France auquel nous œuvrons tous ne peut se passer d'un secteur de l'apprentissage vigoureux et correctement financé. L'apprentissage constitue une modalité de recrutement de jeunes diplômés



directement opérationnels sur le marché du travail. Ne sacrifions pas l'apprentissage sur l'autel de l'austérité. » alertent les signataires, qui appellent le Premier ministre à revenir sur cette décision. La CAPEB a signé cette tribune aux côtés de Régions de France, de CMA France, de l'Association des Apprentis de France, des compagnons et d'autres acteurs de la formation encore. [Lire la tribune ici.](#)

GOUVERNEMENT

→ LE PROJET DE LOI POUR LA RELANCE DU LOGEMENT EXAMINÉ AU SÉNAT CETTE SEMAINE

Présenté en Conseil des ministres le 24 juin, le projet de loi fait l'objet de la procédure accélérée. Son examen a débuté dès le 1^{er} juillet en commission au Sénat, avant une discussion en séance publique les 7 et 8 juillet. Le gouvernement souhaite une adoption rapide afin que le texte puisse poursuivre son parcours parlementaire dès l'automne. Ce texte confirme un soutien de l'investissement locatif dans l'ancien avec un abaissement du seuil de travaux de rénovation de 30% à 20% du prix d'acquisition du bien. Le niveau de performance énergétique exigé est également revu: dans le logement collectif, les biens rénovés devront désormais atteindre la classe D du DPE, et non plus la classe A

initialement envisagée. Le texte prévoit également d'autoriser temporairement la remise en location de logements classés F et G, sous réserve que leur propriétaire s'engage à réaliser les travaux de rénovation énergétique dans un délai de trois ans pour les maisons individuelles et de cinq ans pour les logements en copropriété. Le gouvernement estime que cette mesure pourrait permettre de remettre jusqu'à 700 000 logements sur le marché locatif.

Au-delà des mesures énergétiques, le projet de loi entend accélérer les opérations de réhabilitation grâce à un volet de simplification. Les futures Opérations d'Intérêt Local (OIL) permettraient notamment d'alléger certaines



procédures d'urbanisme et d'assouplir le rôle des Architectes des bâtiments de France. Le texte habilite également le gouvernement à simplifier par ordonnance plusieurs procédures d'urbanisme et environnementales afin de réduire les délais des opérations. La version transmise au Parlement introduit également le principe d'un troisième Programme national de renouvellement urbain (ANRU 3) pour la période 2030-2040 et renforce les dispositions en faveur du développement de l'habitat partagé pour les personnes âgées.

LOBBYING

→ LES CAPEB D'OUTRE-MER DEMANDENT AU PREMIER MINISTRE DE PRÉSERVER LES CRÉDITS DÉDIÉS AU LOGEMENT SOCIAL

Dans un courrier commun soutenu par le Président confédéral, les CAPEB des Outre-mer alertent le Premier ministre sur l'annulation envisagée de crédits de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) pour 2026, principal financement du logement social dans les territoires ultramarins. Ces coupes pourraient atteindre plus de 100 millions d'euros et jusqu'à 60% des enveloppes dans certains territoires. Elles

aggraveront une situation déjà critique de mal-logement et d'habitat indigne, bien plus élevée qu'en hexagone. La LBU est essentielle pour produire des logements sociaux et lutter contre l'habitat insalubre. Elle constitue aussi un moteur économique majeur pour les entreprises artisanales du bâtiment. Une baisse brutale entraînerait des annulations de chantiers, une baisse des commandes et une

fragilisation de l'emploi local. Les entreprises déjà en difficulté seraient particulièrement touchées. Les CAPEB demandent l'ouverture d'une concertation avant toute réforme du dispositif. Elles ne s'opposent pas à une évolution de la LBU mais refusent des coupes unilatérales. [Voir ici le courrier.](#)

RESEAU

→ LES EUROCKÉENNES RÉOUVRENT LEURS PORTES

La CAPEB du Territoire de Belfort investit cette année encore le festival des Eurockéennes pour promouvoir les métiers du BTP. PLANET BTP vise à valoriser les

métiers du bâtiment auprès des festivaliers, à travers des animations, défis et rencontres, sans discours formels. À cette occasion, trois jeunes femmes seront mises à l'honneur pour illustrer l'évolution des métiers du BTP et encourager la diversité. [Lire ici le communiqué de presse](#) et [voir la vidéo associée à l'événement.](#)





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ PRESSE



Le gouvernement a annoncé un nouveau coup de rabet sur MaPrimeRénov' en supprimant tous les mono-gestes pour orienter la totalité des fonds vers les rénovations d'ampleur. Le Président de la CAPEB a vivement réagi à cette hypothèse **dans le JT de 13h de France 2** ce lundi 29 juin, dans **la matinale de France Info** (à partir de 39'30) et dans **l'émission d'Edwige Chevrillon sur BFM Business** . Des interventions reprises dans plusieurs médias. **En savoir plus ici** .

■ CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales du CESE s'est réuni sous la présidence de Jean-Christophe Repon comme tous les lundis soir. Il a notamment préparé la plénière du 1er juillet et la conférence qui la suivait et examiné la thématique principale du Rapport annuel sur l'état de la France 2026.

■ CIBTP

Lors du Conseil d'administration des caisses congés CIBTP France qui se tenait ce mardi, le Président de la CAPEB a plaidé pour que

les TPE du BTP du bâtiment puissent, compte tenu du contexte économique, être mieux accompagnées et ainsi bénéficier à titre exceptionnel du régime chômage intérimaires pour cause de canicule, quand bien même elles ne relèvent pas de ce régime. La CAPEB demeure la seule organisation professionnelle à défendre cette position dans l'intérêt des TPE du bâtiment victimes des fortes chaleurs.

■ 80 ANS

Cette semaine, le Comité politique s'est réuni pour un point d'avancement des partenariats et sponsoring et du déroulé de la plénière. En amont, le Président Jean-Christophe Repon a eu un premier échange avec la personnalité inspirante qui interviendra à cette occasion. Suspens...

■ EBC



Jean-Christophe Repon présidait mardi un événement co-organisé au Parlement européen à Bruxelles par EBC et par la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois. Il s'agissait d'une conférence sur les défis et solutions liés à la limitation de la sous-traitance dans les marchés publics dans le secteur de la

construction. L'objectif principal est d'améliorer la transparence, la responsabilité et l'application des règles, tout en soutenant la participation des petites entreprises spécialisées et en leur garantissant de bonnes conditions de travail. Bref, il s'agissait de promouvoir une sous-traitance responsable, une concurrence loyale et des emplois de qualité.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'administration s'est réuni jeudi pour un point d'actualité avant l'été, revenir sur les Rencontres des Métiers du Bâtiment, envisager les suites à donner aux principaux dossiers en cours et découvrir les trois propositions de nouveau logo de la CAPEB qui ont été soumis, dès le lendemain, au vote du Réseau pendant 80 heures. La version choisie sera révélée le 29 septembre prochain aux Folies Gruss!

■ VŒUX D'ÉTÉ

Comme chaque année depuis maintenant 3 ans, la CAPEB a convié jeudi soir l'ensemble de ses interlocuteurs institutionnels et les partenaires des filières des Métiers pour une soirée conviviale rue Béranger. Un cadre favorable pour faire avancer les discussions et les projets dans la bonne humeur.

→ LA CAPEB DES VOSGES CÉLÈBRE SES 80 ANS

Réunis le 19 juin dernier à Épinal, adhérents, partenaires, élus et représentants institutionnels ont célébré huit décennies d'engagement au service des entreprises artisanales du bâtiment. Cette soirée anniversaire a été l'occasion de revenir sur l'histoire de la CAPEB, de mettre à l'honneur les acteurs de l'artisanat vosgien et d'évoquer les enjeux qui attendent la profession dans les années à venir.

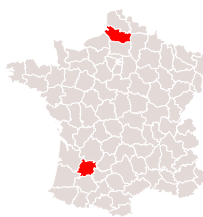


→ BÉRANGER DÉVELOPPEMENT DEVIENT CAPEB DÉVELOPPEMENT

L'annonce a été faite lors des Rencontres des Métiers du Bâtiment : depuis le 1er juillet, Béranger Développement est devenu CAPEB Développement. La nouvelle entité élargie regroupe les équipes de Béranger Développement, celles de la Direction Publicité et celles de la Direction Marketing et Développement. Il s'agit d'une évolution destinée à mettre en place des synergies stratégiques et opérationnelles au service de la croissance de la CAPEB, de développer notre proposition de valeur et d'avoir une approche plus intégrée et plus lisible vis-à-vis de nos partenaires. CAPEB Développement, comme l'était Béranger, sera présidé par Jean-Christophe Repon. Matthieu Rosy en demeure le

Directeur général, il sera secondé par Emmanuelle Alexandre qui en devient la Directrice générale adjointe. Emmanuelle Tayot pilotera la Direction commerciale de Capeb Développement et Charles Hureau la Direction Marketing et Communication.

→ DEUX NOUVEAUX SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



Arnaud Touzan remplace Sophie Echavé au Secrétariat général de la CAPEB Lot-et-Garonne. Éric Montagne a pris le poste de Secrétaire général de la CAPEB de la Somme.